

## NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	11
- votants	13
- absents	3

Date de convocation :

**10 juin 2022**

Date d'affichage :

**10 juin 2022**

## VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

**Séance du 16 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 16 juin à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN

**Absents et représentés** : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Eloïse RIBAIL (a donné pouvoir à Monique JANIK)

**Absent** : Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°56/2022 : DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE COMMUNALE****Le Maire explique :**

La dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT. C'est ainsi que les précédents conseils ont commencé ce travail, par délibérations du 19 mai 2010, du 27 avril 2011, du 20 juin 2018 et du 6 avril 2021.

Il explique qu'une voie n'a pas fait l'objet de cette dénomination, ce qui pose problème pour la numérotation. Il s'agit de la voie communale A17, située au hameau des Ricous, desservant la maison du canal de Gap

**Le conseil municipal :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Considérant** l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination des voies publiques de la commune,

**Décide de :**

- ☞ **NOMMER** la voie communale A17 située au hameau des Ricous « route de la Drague »
- ☞ **CHARGER** le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

**LE MAIRE,**

**Rodolphe PAPET**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

**27 JUIN 2022**

